

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur, 18 fr. c. Poste, 24 fr. c.
Six mois, 10 » 13 »
Trois mois, 5 » 7 » 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonné doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, le 24 juin, 7 h. m.

Sont nommés:

- Ministre d'Etat, M. Billault;
- Ministre de la justice et des cultes, M. Baroche;
- Ministre de l'intérieur, M. Boudet, président de section au Conseil d'Etat;
- Ministre de l'instruction publique, M. Durny, inspecteur-général de l'instruction publique;
- Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, M. Béhic, ancien conseiller d'Etat;
- Ministre président du conseil d'Etat, M. Rouher.

Le ministère de la maison de l'Empereur prend le titre de ministère de la maison de l'Empereur et des beaux-arts.

Les rapports avec le *Moniteur universel* sont placés dans les attributions du ministère de l'intérieur.

Décret nommant M. le Duc de Morny, président du Corps-Législatif.

Suivant un arrêté du ministre d'Etat en date du 15 juin 1863, à partir de l'année 1864, une exposition des ouvrages des artistes vivants, aura lieu tous les ans au palais des Champs-Élysées, du 1^{er} mai au 1^{er} juin.

Le ministre d'Etat et le ministre président le conseil d'Etat, avec le concours des membres de ce conseil, sont désormais chargés

d'expliquer et de défendre les questions portées devant le Sénat et le Corps-Législatif.

Pour copie conforme:

Le Sous-Préfet de Saumur,

V^o: O'NEILL DE TYRONE.

On lit dans la France, à la date du 23 juin:

Les bruits de crise ministérielle sont de plus en plus accrédités. On comprend qu'au milieu des nouvelles contradictoires qui circulent, une grande réserve nous soit imposée. Cependant, nous ne croyons rien dire de trop en prévoyant, comme très-prochaines, des modifications importantes dans le haut personnel gouvernemental.

On assure que la semaine ne se passera pas sans que le *Moniteur* ait fait connaître, à ce sujet, les intentions de l'Empereur.

Au milieu de l'incertitude que jettent dans les esprits les bruits de changement ministériel, il y a une chose qui paraît certaine, c'est que les grandes directions de la politique extérieure ne subiront aucune modification.

La politique française suit, dans toutes les grandes questions posées aujourd'hui en Europe, une ligne tellement sûre, tellement nette, qu'elle ne comporte ni déviation ni redressement; elle est engagée, d'ailleurs, dans des négociations qui en se présentant sous l'aspect le plus favorable aux vues libérales de la France, inspirent à l'opinion publique une confiance qui, nous en avons l'assurance, sera fortifiée par tous les actes du gouvernement.

Nous ne croyons donc pas nous tromper en prévoyant que les changements que l'on an-

nonce laisseront tout-à-fait en dehors la direction de la politique extérieure.

AFFAIRES DE POLOGNE.

A la chambre des communes, le 23 juin, lord Palmerston propose de discuter la proposition Hennessey avant les autres questions qui sont à l'ordre du jour.

La Chambre rejette la proposition de lord Palmerston par une majorité de 55 voix.

M. Horsman proteste contre cette décision.

Lord Palmerston est surpris de cette décision. S'il avait cru cette discussion contraire à l'intérêt public, il aurait demandé son ajournement. Il ne croit pas, cependant, qu'elle eût pu être nuisible, quoique, si la Chambre eût accepté une des adresses proposées, il aurait cru de son devoir de s'y opposer, parce que les négociations seraient alors devenues impossibles. Le ministre se déclare prêt à communiquer à la Chambre la dépêche envoyée à Saint-Petersbourg; mais il serait plus courtois d'attendre la réponse de la Russie.

Il ne trouve cependant aucun inconvénient à indiquer les six points recommandés par les trois puissances. Ce sont: 1^o Amnistie générale et complète; 2^o représentation nationale basée sur les principes établis par Alexandre I^{er} conformément au traité de Vienne; — le gouvernement autrichien a exprimé, sur ce point, des vues un peu différentes, mais l'Angleterre insiste pour la Constitution d'Alexandre I^{er}; — 3^o administration entièrement composée de Polonais; 4^o liberté de conscience et protection donnée à la religion des Polonais; 5^o em-

ploi de la banque polonaise pour les transactions publiques et pour l'éducation populaire; 6^o nouveau système de conscription.

L'Angleterre a recommandé fortement un armistice. L'Autriche ne recommande pas tous ces points, mais elle demande, à la Russie quelque chose de semblable. L'Angleterre fait tout ce qui est en son pouvoir, mais elle doit avoir moins en vue ce qu'elle désire que ce qu'il est possible d'obtenir. Lord Palmerston confirme les cruautés commises par les troupes russes en Pologne; il dit que 120 insurgés, entourés près de Vilna, par des forces supérieures, ont été assassinés, bien qu'ils eussent déposé les armes.

M. Disraéli désire savoir comment le gouvernement russe peut obtenir des insurgés un armistice. Il y a deux choses à considérer dans cette question: l'unité de la Russie et l'indépendance de la Pologne. Mais aucune intervention purement diplomatique n'aurait aucun effet dans les circonstances actuelles. La politique du gouvernement anglais n'est ni ferme ni satisfaisante. Elle ne montre pas assez de considération pour la paix de l'Europe. Les propositions faites à la Russie, en les supposant acceptées, ne feraient que créer un fantôme de Pologne, et ramèneraient les maux actuels sur une échelle plus étendue.

M. Fitzgerald adresse aux ministres plusieurs questions au sujet des propositions faites à la Russie.

Lord Palmerston répond qu'il ne peut pas constater pour le moment la nature des propositions faites par l'Autriche et la France; mais il dit que ces puissances ont accepté les propositions de l'Angleterre avec quelques mo-

FEUILLETON.

LE DERNIER AMOUR.

(Suite et fin.)

XX.

La douleur de Flavien fut bruyante et dura peu. Le désespoir de Pascal garda le silence comme tout sentiment qui n'a point hâte de se dissiper.

On obéit à la dernière volonté de Micheline: elle fut enterrée à côté de sa mère dans le cimetière de Guérande. Une même clôture enferme les deux tombes, vertes, fleuries et charmantes de simplicité.

Trois mois s'étant écoulés, Flavien annonça qu'il allait se remarier. Cette nouvelle ne surprit pas Kersaint, car il savait que, même avant la mort de Micheline, le jeune homme visitait assidûment une riche famille de Paimboeuf, qui avait une fille unique dont il était épris.

— Ce mariage, ajouta Flavien, me mettra en mesure de vous rembourser, et vous serez ainsi délivré, M. Pascal, d'une association qui n'est assurément pour vous qu'un acte de générosité.

— Je ferai comme il vous plaira, répondit Kersaint.

Les deux associés se serrèrent la main en signe de mutuel accord.

— Et maintenant, reprit Pascal, j'ai une demande à vous adresser.

— Parlez. Ma reconnaissance n'a rien à vous refuser, mon ami.

— Peut-être vais-je trop réclamer de votre cœur.

— Vous exigerez le sacrifice de ma vie que je ne devrais pas même hésiter. Songez à ce que vous avez fait. Vous m'avez uni à Micheline quand vous pouviez l'épouser! Vous m'avez sauvé l'honneur quand la honte me menaçait! Vous m'avez refait une fortune quand je me croyais ruiné. Allez, monsieur, vous avez le droit de commander, je suis prêt à obéir.

— Merci, Flavien! Ecoutez-moi donc. Vous êtes sur le point de contracter une nouvelle union, de former une nouvelle famille. L'amour d'une femme jeune et belle, l'affection de chers enfants que vous promet l'avenir, rempliront bientôt votre existence de toutes les joies de l'hymen. Moi, au contraire, je vais rester seul, ma vie sera triste et solitaire, personne à aimer, et mes cinquante ans, près de sonner, retentiront lugubrement dans le vide de mon cœur.

— Pourquoi ne vous mariez-vous pas?

Kersaint secoua la tête d'un air pensif.

— J'ai d'autres projets, répondit-il, d'autres projets plus en harmonie avec mon âge et mes souvenirs.

— Et je puis vous aider à les réaliser?

— Leur réalisation dépend de vous, de vous seul.

— Alors dites vite, car j'ai hâte de vous prouver que je ne suis point un ingrat.

— Sachez donc, Flavien que j'ambitionne une paternité idéale et charmante, celle de votre petite Pascale. Confiez-la-moi, elle sera ma fille bien aimée, et vous ferez ainsi pour votre vieil ami cent fois plus qu'il n'a jamais fait pour vous.

La physionomie de Flavien révéla qu'il n'avait pas prévu ce qui lui était demandé. Kersaint reprit:

— Ma demande vous paraît étrange, et je ne saurais m'en étonner. Peut-être la comprendrez-vous mieux, quand vous saurez qu'elle concorde avec le vœu suprême formé par la chère créature que nous avons perdue.

— Par Micheline?

— Quelques heures avant de mourir, elle prévoyait que vous ne tarderiez pas à vous remarier, et elle me chargeait de veiller sur l'orpheline lorsqu'un intérêt nouveau se serait emparé de votre vie. L'instant est venu, et je ne doute pas que l'âme de la morte ne se réjouisse du projet que j'ai conçu.

Le jeune homme semblait hésiter. Pascal ajouta:

— Est-il nécessaire de vous rappeler que ma petite fortune appartiendra tout entière à l'enfant que vous m'aurez donné? Il me sera si doux d'assurer son avenir!

— Mais c'est un nouveau bienfait que vous me propo-

sez là.

— Non. C'est la joie de mes vieux jours que je vous supplie de m'accorder!... Il vous sera d'ailleurs bien facile d'embrasser votre fille, car elle et moi nous habiterons près d'ici.

— Où donc?

— A Guérande. J'ai déjà choisi la maison où je compte terminer ma vie.

— Comme il s'exprimait ainsi, Pascaline accourut. Flavien l'enleva dans ses bras et l'étreignit sur son cœur.

— Aimes-tu bien M. Pascal? lui demanda-t-il.

— Mon parrain? Oh! beaucoup! beaucoup! répondit l'enfant avec vivacité.

— Est-ce que tu irais volontiers demeurer avec lui à Guérande?

— A Guérande où dort ma maman sous la terre?

— Hélas! oui.

— Oh! je veux bien! je veux bien!... Peut-être la reverrai-je là-bas, ma pauvre maman chérie!

La poitrine gonflée, Flavien embrassa sa fille avec impétuosité; puis, après une minute d'irrésolution, il la tendit à Kersaint:

— Je vous la donne! murmura-t-il.

Dans la rue la plus tranquille et la plus souriante de Guérande s'éleva une petite maison de simple et gra-

difications. Il peut ajouter que le gouvernement danois et d'autres gouvernements ont aussi adhéré aux propositions de l'Angleterre.

Après quelques autres observations, M. Hennessey consent à ajourner sa proposition jusqu'à la réception de la réponse du cabinet de Saint-Petersbourg aux notes des trois puissances.

Le *Morning-Post* approuve l'ajournement des débats sur la question polonaise. Personne, dit-il, ne doute des sympathies de l'Angleterre pour la Pologne, mais quand il n'est pas généralement entendu, au moins à l'étranger, que l'Angleterre n'est pas disposée à faire la guerre, à cause de la tyrannie russe, de semblables discussions ne font qu'égarer l'opinion publique.

Le *Times* loue la Chambre d'être intervenue en faveur de lord Palmerston pour le sauver de l'embarras où il s'était mis en promettant à M. Hennessey de laisser discuter la question polonaise. Si les attaques du Parlement étaient arrivées à Saint-Petersbourg en même temps que les notes des puissances, tout espoir de concessions russes aurait disparu.

La question n'a pas changé, parce qu'on peut supposer que le gouvernement anglais, comprenant l'embarras de sa position, est bien aise d'en être délivré. Le peuple anglais n'est pas pressé de faire à la Russie une autre guerre, dont le théâtre serait partout ailleurs qu'en Pologne, et qui n'aiderait les Polonais qu'indirectement. Le peuple anglais est bien aise d'avoir encore quelques jours pour respirer. Il ne veut pas admettre comme une chose certaine que la Russie repoussera les six points formulés par les trois puissances.

D'après le *Daily News*, les véritables motifs du mystérieux ajournement des débats sur la proposition Hennessey, n'ont pas été indiqués à la Chambre. Nous croyons, dit cette feuille, que ces débats ont été ajournés parce qu'on a compris que les résolutions soumises à l'examen de la Chambre ne permettaient pas de traiter la question polonaise simplement avec des discours. La majorité s'est montrée, par suite, moins disposée à entamer la discussion. Les assemblées évitent volontiers d'engager leur responsabilité. La Chambre des communes a décliné son devoir par timidité. La Chambre des lords montrera-t-elle plus de hardiesse? — Havas.

Une dépêche particulière nous apprend que les notes des trois puissances relatives à la Pologne sont arrivées le 23 juin à Saint-Petersbourg.

On écrit de Saint-Petersbourg que Mgr Felinski, évêque de Varsovie, est arrivé le 16 juin dans la capitale de la Russie, accompagné du colonel de gendarmerie Sersputowski.

On dément officiellement, de Saint-Peters-

bourg, le fait annoncé par des correspondances et relatif aux peines corporelles que le général Mourawief aurait infligées à des dames polonaises portant le deuil. (La France.)

L'Europe annonce que l'empereur Alexandre a répondu à la lettre qui lui a été adressée par le pape Pie IX au sujet des catholiques polonais. D'après ce journal, la réponse du Czar est polie et conciliante. La Russie admet l'installation d'un nonce à Saint-Petersbourg. — Havas.

Dans une correspondance prussienne, adressée à la *Patrie*, nous trouvons le passage suivant, qui donnera une idée de la guerre des Russes contre les Polonais :

« La Russie met en œuvre toutes ses ressources pour miner l'insurrection qu'elle ne peut étouffer : « Nous touchons au mois de juillet, et, dit le général de Berg, encore trois mois, nous les prendrons par la famine, ces beaux chevaliers de dame Liberté ! » En attendant les ravages de cette famine sur laquelle les Moscovites, épuisés eux-mêmes, comptent beaucoup, le carnage continue « par ordre. » Si l'on pend dans le gouvernement de Vilna, on noie dans ceux de Plock et de Varsovie.

« Nobles Polonais, modestes faucheurs, propriétaires et manouvriers, tout suspect est arrêté, et, pour être rangé dans la catégorie des suspects, il suffit de gémir sur les atrocités commises au nom de l'empereur, qui, sans doute, ignore toute l'élasticité donnée par ses agents aux ordres qu'il signe à Saint-Petersbourg ! Or, ces suspects, que l'on massacre, que l'on pendait, que l'on brûlait en face des bataillons russes sous les armes pour servir d'exemple, on se contente maintenant de les exiler. Les fourgons russes, par un excès de générosité (*sic*), sont chargés de conduire les déportés à la frontière... Les malheureux Polonais ont dit au revoir à leurs frères, mais ils ont compté sans l'impitoyable cruauté des Moscovites.

« Les fourgons fermés au cadenas sur les condamnés entassés dans ces boîtes roulantes, partent au galop... Mais on rencontre une rivière, la Vistule, le Narew, la Silica, la Prozna même ; l'équipage court le long des eaux ; le conducteur est imprudent, on a eu soin de l'enivrer. Une roue dévie, puis l'autre, fourgons et prisonniers sont précipités dans les eaux ou dans la vase... et ils y restent assez longtemps pour y être asphyxiés ; car c'est seulement alors que les secours arrivent... pour dépouiller les cadavres. Et le conducteur ? Qu'est-ce qu'un homme ? Malheur à lui s'il peut sortir de l'eau ; on l'accuse, et par justice sommaire, on l'envoie rejoindre ses victimes. »

On lit dans la France :
Plusieurs journaux publient la pièce qu'on

ciense apparence où semblent se cacher le repos de l'âme et le secret du bonheur. C'est là qu'habite Kersaint avec Pascaline, qu'il appelle la fée du logis parce qu'elle fait de sa solitude un enchantement.

On comprend que l'excellent homme n'est venu s'établir à Guérande que pour vivre près de la tombe de Micheline et consacrer une part de son existence au culte de son plus cher souvenir. Aussi rencontre-t-on l'enfant et lui sur le chemin du cimetière et remarque-t-on toujours la fraîcheur vivace de l'enclos dont ils prennent l'un et l'autre un soin pieux et touchant.

Un matin qu'ils renouvelaient les fleurs mortuaires, une femme les aborda. Kersaint eut quelque peine à reconnaître Mme Angèle, tant elle était amaigrie et changée. La rencontre fut pleine d'effusion. La comtesse se mit à genoux et pria. Puis elle raconta à Pascal que, les médecins lui ayant ordonné le repos et l'air fortifiant de la mer, elle était venue au Croisic, où elle avait des parents.

— Ce n'est pas sans un motif secret, ajouta-t-elle, que j'ai choisi ce repli de la côte bretonne. J'avais, en effet, l'espérance d'y retrouver Micheline et d'apprendre par elle ce qu'était devenu l'homme qui l'avait tant aimée. Aujourd'hui même, à Saint-Nazaire, j'ai été instruite de tout ce qui s'est passé, et je suis accourue pour pleurer avec vous.

A ces mots, elle enlevait Pascaline dans ses bras et la couvrait de baisers et de larmes.

— Comme elle ressemble à sa mère ! dit-elle. Comme sa mère, elle doit avoir une âme douce et charmante ! Ah ! mon ami, vous avez une véritable consolation !

Quand ils se séparèrent, Pascal et la comtesse promirent de se revoir souvent. Cette promesse, hélas ! ne put se réaliser. Mme Angèle était plus gravement atteinte qu'elle ne le croyait elle-même. Les épreuves douloureuses de son cœur et les rudes fatigues de sa mission de dévouement avaient usé toutes les forces vives de son corps.

Quelques jours après la rencontre au cimetière, Pascal reçut la visite d'un médecin du Croisic, qui lui apprit la mort subite de celle que les pauvres avaient surnommée la comtesse de la Charité.

Le médecin lui remit un legs que lui avait destiné Mme Angèle : c'était une miniature représentant une tête charmante de jeune homme. Kersaint comprit que la noble et sainte femme lui confiait son plus intime souvenir. Il plaça la miniature à côté d'un portrait de Micheline, portrait qu'il avait remarquablement peint lui-même, car sa main avait été guidée par son cœur.

Il aime à contempler ces deux images de la jeunesse, ces deux reliques du dernier amour.

ÉTIENNE ÉNAULT.

va lire comme émanant du gouvernement du czar : elle est conçue en termes si violents, elle commande des mesures de répression si contraires aux principes les plus élémentaires de la civilisation, que nous ne pouvons croire à son authenticité. La faire connaître c'est donner, sans doute, au gouvernement russe l'occasion de la démentir.

« Instruction au général Mourawieff.
« Saint-Petersbourg, mai 1863.

« Sa Majesté Impériale, attachant la plus haute importance à la répression immédiate des troubles qui ont éclaté dans quelques districts des provinces lithuaniennes, a daigné nommer S. Exc. M. le général Mourawieff, gouverneur général et commandant en chef de l'armée du gouvernement de Wilna, etc. Connaissant les sentiments hostiles de la noblesse de ces provinces envers le czar de Russie, Son Excellence doit employer les mesures les plus énergiques contre ceux qu'il suppose être favorables à la rébellion. Son Excellence doit se laisser renseigner par les maréchaux de la noblesse sur les dispositions des propriétaires à l'égard du czar, et elle prendra les mesures qu'elle jugera convenable contre les suspects.

« Son Excellence doit instruire, par tous les moyens, les paysans, des intentions paternelles du czar, pour eux et leur présenter dans les propriétaires, leurs ennemis et leurs oppresseurs. Si Son Excellence le trouve convenable, elle fournira des armes à ceux des paysans qui sont attachés au czar à la Russie.

« Son Excellence doit sévir avec la plus grande énergie contre le clergé catholique, qui est instigateur de la rébellion actuelle. Elle doit se faire dresser une liste des prêtres suspects et elle prendra contre eux les mesures les plus énergiques.

« En ce qui concerne les rebelles, Son Excellence fera fusiller immédiatement les chefs qui tomberont en notre pouvoir, et prendra les mesures qu'elle jugera convenables contre les prisonniers.

« Si les circonstances le commandent, Son Excellence peut prendre des mesures contre les familles qui comptent des membres dans les rangs des insurgés. Son Excellence doit s'opposer à certaines démonstrations des femmes, et, pour les empêcher, elle adoptera, même contre elles, des mesures sévères. Si Son Excellence ne trouve pas suffisantes les forces qui sont actuellement en Lithuanie, elle doit demander immédiatement des renforts.

« Son Excellence doit donc, en résumé, employer tous les moyens qu'elle jugera nécessaires à la pacification immédiate, Sa Majesté ayant daigné lui conférer pleins pouvoirs.

(Chancellerie impériale.)

Les conseils des ministres se succèdent sans interruption à Berlin. M. de Bismark paraît si affairé, qu'il ne reçoit personne. De là des bruits sans nombre, des rumeurs entretenues et propagées au milieu du silence des journaux, avec tous les commentaires de l'imagination publique. On annonce et on prédit de nouvelles ordonnances avant le départ du roi. Le bruit est généralement accrédité que le ministère se considère comme autorisé à gouverner sans la Chambre, qu'une nouvelle loi électorale, reculant au-delà de trente ans l'âge de l'éligibilité, va être proclamée.

Je mentionne ces rumeurs plutôt comme symptômes que comme probabilités. La fréquence des conseils de cabinet peut s'expliquer par ce fait, que le roi a beaucoup d'affaires à régler avant son départ pour les eaux. On pense que Sa Majesté n'est pas disposée à se laisser entraîner aussi loin que le voudraient certains ministres. (La France.)

On écrit de Bruxelles que le roi Léopold aurait rendu sa décision arbitrale sur le conflit entre le Brésil et l'Angleterre.

Sans connaître encore tous les motifs de cette décision, on croit que S. M. le roi des

Belges se serait prononcé en faveur du gouvernement brésilien, en déclarant que les procédés suivis, quoique n'étant pas parfaitement réguliers, ne constituaient pas, de la part des employés du Brésil, une offense pour l'Angleterre. (La France.)

Dans la séance du 20 juin, la Chambre des députés de Turin a adopté l'ordre du jour proposé par M. Boncompagni et ainsi conçu : « La Chambre, exprimant sa confiance dans la direction politique suivie par le ministère, passe à l'ordre du jour. » L'appel nominal a constaté 202 voix favorables au cabinet contre 52. (Idem.)

On nous écrit de Constantinople, le 12 juin, que le gouvernement turc vient de décider l'organisation, comme en France, d'une escadre d'évolutions qui sera armée d'une manière permanente. Le commandement de cette escadre doit être donné, dit-on, au vice-amiral Mustapha-Pacha, qui mettra son pavillon sur le vaisseau à vapeur, *Sahdié*, un des plus beaux navires de guerre de la flotte ottomane.

L'escadre turque d'évolutions fera au mois de juillet prochain une croisière dans l'Archipel. (Idem.)

On écrit de la Nouvelle-Orléans, le 23 mai, à l'Agence Havas :

La mise à exécution de l'ordre d'expulsion prononcé contre les « ennemis enregistrés », c'est-à-dire contre les citoyens qui refusent de prêter serment au gouvernement des États-Unis, donne en ce moment à la ville de la Nouvelle-Orléans l'aspect le plus saisissant et le plus triste. Le départ de ces familles entières, de ces vieillards, de ces femmes, de ces enfants abandonnant, non-seulement leur fortune, mais encore le foyer où ils ont vécu, ou qui les a vus naître, jette sur la ville un voile de deuil qui semble s'étendre à tous, amis ou ennemis.

Bien que les autorités fédérales, chargées de l'exécution de cette mesure barbare, aient mis dans son accomplissement le moins de rigueur possible, bien qu'elles aient permis à tous ceux qui le désiraient de se réunir en groupe et d'affréter à leurs frais des navires, bien qu'elles consentent à fermer les yeux sur la quantité de provisions et de vêtements que chacun emporte avec soi, on ne peut cependant voir sans une grande pitié cette proscription en masse de la plus riche et de la plus honorable portion de la Nouvelle-Orléans. Déjà plus de 4,000 personnes sont parties depuis deux semaines, et l'on assure que ce nombre doit être plus que doublé.

Quant au point de destination, c'a d'abord été Madisonville, de l'autre côté du lac, mais les réfugiés n'y ayant trouvé aucun moyen de transport, les autorités ont consenti à y substituer Passagoulo. Là, les proscrits sont reçus dans les hôtels aux frais du gouvernement confédéré et y trouvent facilement des wagons pour les transporter à Mobile.

Comme on pouvait le prévoir, le nombre des nouveaux serments a été très-limité, et il est intéressant de constater l'énergie avec laquelle les femmes surtout, jeunes et vieilles, ont refusé de s'y soumettre. Toutes partent avec courage et enthousiasme, et c'est un touchant spectacle que de les voir, habituées qu'elles étaient à être servies par de nombreux esclaves, s'embarquer sans domestiques et portant elles-mêmes leurs enfants dans les bras.

On pensait que beaucoup de gens chercheraient à se soustraire à la mesure dirigée contre les « ennemis enregistrés » en se réclamant, dans certains cas, de quelque consulat étranger ; mais presque tous ont vu, dans une action de ce genre, une véritable lâcheté et ont préféré rester fidèles à leur cause, en abandonnant leur fortune, leurs maisons, leur mobilier, dont, d'ailleurs, aussitôt après leur départ, les autorités fédérales se sont empressées de prendre possession.

Nous avons, par la voie de la Havane, des informations particulières du Mexique postérieures de quelques jours aux dépêches déjà connues.

On assure que Comonfort, à la suite de la capitulation de Puebla, s'est retiré sur Telapón, et que là, après avoir déclaré à ses troupes qu'il ne pouvait plus soutenir une lutte régulière, il a licencié son armée et a engagé les officiers et les soldats qui la composent à se former en guérillas et à faire une guerre de partisans.

Si cette nouvelle se confirme, on doit en induire que les généraux de Juarez sont décidés à ne point défendre Mexico.

La même source d'informations nous apprend que Mejia et Tobar venaient de s'emparer de Queretaro, qu'ils assiégeaient depuis deux mois, et d'arborer sur les murs de cette ville le drapeau de l'intervention. (La France.)

Les protestations en matière électorale paraissent devoir être nombreuses et la chambre aura fort à faire lorsqu'elle se réunira pour procéder à la vérification des pouvoirs. Nous connaissons déjà celles de MM. Pereira, Casimir Périer, Floquet, Tribert et Lavertujon; on parle de celle de M. Kerdrel, qui doit révéler les choses les plus extraordinaires; d'autres suivront, il n'en faut pas douter; la même cause produit nécessairement le même effet; cette cause, chacun la connaît, c'est l'intervention systématique et ardente de l'administration à tous les degrés dans la lutte électorale. La protestation de M. Lavertujon, de Bordeaux, offre même ce caractère particulier, qu'il n'y a qu'une différence de 40 voix entre lui et son compétiteur; ce dernier ayant obtenu 13,384 suffrages contre 13,344. M. Lavertujon se charge de démontrer à quel prix et par quels moyens son concurrent a obtenu cette très-infime majorité.

La multiplicité des protestations sera telle, dit à ce sujet la France centrale, qu'une fraction de la chambre sera nécessairement jugée et partie dans sa propre cause, les contestants seront jugés par les contestés, en partie du moins. Nous désirons vivement que l'impartialité des contestés ne souffre pas de cette situation, qu'ils se décident comme s'il ne s'agissait pas d'eux-mêmes et ne combattent pas *pro aris et focis*, c'est-à-dire pour la validité de leurs propres élections. Cette position est délicate, quand on considère que l'intérêt personnel joue un grand rôle dans notre faible et imparfaite humanité, si vertueux et si désintéressé qu'on soit d'ailleurs. Il ne s'agira de rien moins, en effet, que de demander à certains élus de se sacrifier et de s'immoler sur l'autel de la justice et de la vérité. Se montreront-ils capables de ce sacrifice? C'est ce que nous saurons dans six mois. (Union de l'Ouest.)

Le général Forey a dit dans son rapport que la démagogie européenne était pour beaucoup dans la défense de Puebla. Le Temps, qui a été, comme bien d'autres, frappé de la phrase du général, fait, à ce sujet, la réflexion suivante qui ne laisse pas que d'avoir son côté piquant: « Le général Forey fait honneur de la défense de Puebla à la démagogie européenne. » On sait que le prince Gortschakoff a attribué à la même démagogie l'insurrection polonaise. Comme, en somme, la démagogie européenne ne peut pas être partout, nous en concluons que si le général Forey a raison, le prince Gortschakoff a tort. (Idem.)

Nouvelles Diverses.

Une dépêche télégraphique nous apprend que la corvette à vapeur le *Forfait* a quitté Cherbourg le 23 juin, à une heure, pour se rendre en mission à la Vera-Cruz.

Ce navire de guerre, en partance depuis trois jours, devait se rendre à Valparaiso, et de ce port à la côte du Pacifique. Sa destination, au dernier moment, a été changée. Le *Forfait* est un des meilleurs marcheurs de notre flotte.

— On ne sait pas encore quand viendra, devant le conseil d'Etat, l'affaire des sept prélats signataires de la consultation électorale. L'appel comme d'abus est porté devant le conseil d'Etat tout entier, sections réunies. Mais c'est dans une seule de ces sections, celle de législation, que l'instruction est préparée. Parmi les conseillers dont les noms circulent pour la rédaction du rapport, on cite MM. Persil, Suin et Flandrin. Ces deux derniers ont déjà été préparés à pareille besogne dans les deux appels comme d'abus, dirigés depuis l'empire, contre les évêques de Moulins et de Poitiers. Une fois le rapport rédigé, il doit être communiqué aux prélats incriminés qui, s'ils le jugent convenable, présentent leurs observations, mais qui ne peuvent, à l'audience, se faire défendre par avocat.

— A bord du *Tampico*, qui est arrivé, on le sait, le 15 juin à Saint-Nazaire, il y avait des zouaves et des chasseurs d'Afrique. Pour égayer un peu la traversée, nos braves soldats, avec l'aide de quelques personnages de l'équipage du paquebot, ont improvisé un théâtre et donné trois représentations fort amusantes. Deux d'entre les militaires remplissaient des rôles de femmes. Le dernier spectacle a été donné au bénéfice des ouvriers cotonniers, — nos militaires n'ont jamais que de bonnes pensées, — et pour réveiller la bienveillance, donner, comme l'on dit, du courage à la poche, au moment où un sergent des zouaves se disposait à faire la quête, un brigadier des chasseurs d'Afrique, M. Velay, chantait un appel à la charité qu'il avait improvisé dans la matinée.

Je ne donne pas ces couplets comme des modèles, mais c'est de la poésie du cœur, et les excellents sentiments qu'elle contenait ont remué d'autant plus vivement les auditeurs que le chanteur avait lui-même des larmes dans la voix en les faisant entendre. Je prends un couplet au hasard. Il prouvera que les soldats n'oublient pas les bons conseils qui leur ont été prodigués pendant leur enfance, que les souvenirs de l'éducation maternelle sont toujours vivaces dans leurs âmes.

Je me souviens qu'aux jours de mon enfance,
Près de mon lit, chaque soir à genoux,
A l'Eternel j'adressais en silence
Mes vœux, mes pleurs, mes serments les plus doux.
Priez, mon fils, me répétait ma mère,
Et du bon Dieu, vous verrez la bonté;
Auprès de Dieu, la meilleure prière
Ah! n'est-ce pas, messieurs, la Charité?

Zouaves et chasseurs d'Afrique, poète et comédiens de circonstance, ont eu le plaisir en quittant le *Tampico* de pouvoir remettre une somme de 371 fr. dans la caisse de la souscription des ouvriers cotonniers.

— On mande de Prague que M^{lle} Poustowitoff a disparu sans que l'autorité ait pu découvrir jusqu'ici ce qu'elle est devenue. Elle avait demandé un passe-port à Vienne, mais quand on vint le lui apporter, elle avait quitté son hôtel. Une dame de ses amies est arrivée à Vienne pour solliciter, en faveur de l'ex-dictateur Langiewicz, la permission de se rendre dans une ville d'eau de Bohême; mais jusqu'ici ses démarches sont restées infructueuses.

— Mgr Arnoldi, archevêque de Spolète, en Italie, qui était en liberté sous caution pendant l'instruction du procès intenté à propos de son mandement de carême, vient d'être mis en prison.

Chronique Locale.

La musique de l'Ecole de cavalerie jouera ce soir les morceaux suivants :

- 1° Grande Marche;
- 2° Trio de *Guillaume Tell*;
- 3° Ouverture du *Domino*;
- 4° *Rêve d'amour*, valse de Strauss;
- 5° Polka, de Strauss;
- 6° *Retraite*, Lefebure.

Voici l'été qui commence. Puisse-t-il calmer

enfin les ondées dont nous a gratifié si libéralement le redoutable saint Médard, qui semble s'être entendu avec M. Mathieu (de la Drôme), pour venger ce dernier des sarcasmes de la foule et des dédains de l'Institut.

Parmi les curieuses prédictions qui se faisaient chez nos pères, je citerai celle-ci :

« Si l'année commence par un jeudi (et c'est ce jour-là qui a ouvert 1863), l'hiver sera bon, mais pluvieux, mars et avril beaux et secs, juin orageux et venteux, l'été pluvieux, mais bon, l'automne humide et l'année abondante :

» En juin, s'il grêle et tonne.

» C'est la marque d'un bon automne. »

est-il dit encore.

J'ignore l'origine de ces pronostics; mais on les trouve dans un almanach de 1774, livre très-curieux à consulter.

On y trouve également une foule d'autres présages; par exemple, il est dit: que le temps qu'il fait le premier jour de l'an de chaque année indique le temps qu'il fera pendant le mois d'août suivant; le 2 janvier sera pareillement le baromètre de septembre; le 3, le miroir d'octobre; le 4, le pronostic de novembre. Enfin, la température du 5 janvier annoncera ce que sera décembre.

Mais je cite ces lignes sans en prendre la responsabilité, car je crois cet oracle encore moins sûr que celui de Calchas.

L'inspecteur d'Académie pour le département de Maine-et-Loire donne avis qu'en vertu d'une décision de M. le préfet, rendue sur sa proposition :

L'examen des candidats aux bourses impériales, départementales et communales des lycées ou collèges et aux bourses du prytanée militaire aura lieu à Angers, le jeudi 9 juillet prochain, à huit heures du matin, dans une des salles du Lycée impérial.

Les familles des candidats doivent les faire inscrire, du 15 au 30 juin courant, dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture.

Les pièces à produire sont les suivantes :

- 1° L'acte de naissance de l'enfant;
- 2° Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a suivi des cours primaires ou secondaires.

On communique au *Mémorial des Deux-Sèvres* les renseignements suivants sur un vol commis à la recette particulière de Melle :

« Il y avait en caisse plus de 16,000 fr., sur quoi il a été enlevé moins de 4,000 fr. Les voleurs, selon toute apparence, se sont enfuis au bruit que venait de faire M. le receveur des finances qui les avait entendus, malgré toutes leurs précautions pour agir sourdement, au moyen de fortes pressions et d'abattages.

» Pour arriver à prendre l'argent, il avait fallu ouvrir cinq portes de la maison avec fausses clefs, fractures de bois, de loquets, de serrures, sans compter les escalades extérieures.

» Nous apprenons qu'un des voleurs, arrêté le 17 et trouvé nanti à peu près des valeurs qui avaient été soustraites, s'est pendu le lendemain dans sa prison.

» On avait compté sur des révélations; nous ignorons s'il en a été fait. »

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, rappelle à ses administrés les dispositions de l'art. 15, titre 5, du règlement de police, qui prescrit aux habitants, pendant que dureront les chaleurs de la saison, d'arroser le pavé, devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, tous les jours à 9 h. du matin et à 4 h. de l'après-midi.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 5 juin 1863.

Le Maire,
LOUVET.

AVIS ADMINISTRATIF.

Mairie de Saumur.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que la Bibliothèque et le Musée

seront ouverts au public les dimanches, mardis et jeudis de chaque semaine, de midi à quatre heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 juin 1863.

Le Maire, LOUVET.

TEMPÉRATURE.

Depuis trois jours la chaleur est assez forte et mérite d'être signalée. Avant-hier 22, le thermomètre centigrade, placé à l'ombre, est monté à 25 degrés au-dessus de zéro. Hier il a marqué 30 degrés, et aujourd'hui il a atteint 33 degrés 4 dixièmes; tandis qu'au soleil il est monté à 42 degrés.

Saumur, le 24 juin 1863.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

AVIS.

Une personne du nom de Guerrois est priée de passer à la recette particulière des finances, pour une communication importante qui la concerne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRET.

Dernières Nouvelles.

M. le commandant Billart, attaché à l'état-major du général Forey et chef du bureau politique du corps expéditionnaire du Mexique, vient d'arriver à Paris, par voie des Etats-Unis, avec des dépêches du général en chef.

Breslau, 24 juin. — D'après des lettres venues de Pologne, Mgr Krasinski, évêque de Vilna, aurait été envoyé à Saint-Petersbourg. — L'archevêque de Varsovie a été conduit à la Gatchina, près de la résidence impériale de Tsarskoë-Sielo. Aucune décision n'a été prise à son égard. — Havas.

PRIME MAGNIFIQUE

OFFERTE

Aux Abonnés de la FRANCE

L'administration du journal la FRANCE vient de s'assurer le moyen de faire participer ses abonnés à la jouissance d'un de ces livres rares et précieux, que leur prix élevé fait généralement le privilège des riches bibliophiles. Ce livre est le

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Six volumes entièrement inédits, ornés de 1,500 admirables gravures.

2 vol. : LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN. 500 gravures, 400 portraits et 100 tableaux.

1 vol. : LES REINES DU MONDE, par nos PREMIERS ÉCRIVAINS. 150 gravures, portraits, têtes de chapitre, fleurons.

2 vol. : LA RUSSIE HISTORIQUE, MONUMENTALE ET PITTORESQUE, par Pierre ARTAMOF. 450 gravures, types de tous les peuples de la Russie, vues, monuments, etc.

1 vol. : LES GALERIES PUBLIQUES DE L'EUROPE, ITALIE, par M. J.-G. ARMENGAUD. 430 gravures, chefs-d'œuvre des grands maîtres.

Ces 6 volumes, chacun de 400 pages, format royal in-4°, se publient simultanément, en 100 livraisons, sous le titre général de

PARTHÉNON DE L'HISTOIRE

Il paraît 2 livraisons le 1^{er} de chaque mois, à partir du 1^{er} décembre 1862.

Dans le cas où le chiffre de 100 livraisons serait dépassé, les abonnés recevront gratis toutes les livraisons qui excéderaient ce nombre.

Le prix en librairie de chaque livraison du PARTHÉNON DE L'HISTOIRE est de 5 francs.

Par une faveur particulière, elles seront livrées aux abonnés de la FRANCE au prix de 2 fr. 25 c. à Paris, et 2 fr. 75 c. pour les abonnés des départements qui désireront les recevoir à domicile et franc de port.

La publication de cette œuvre capitale assure aux souscripteurs une bibliothèque de l'attrait le plus varié, d'un luxe sans précédent, et leur offre l'avantage de posséder, à l'aide

d'un sacrifice insignifiant, six splendides volumes, dont la publication coûte aux Editeurs plus d'un million cinq cent mille francs.

C'est une bonne fortune pour l'Administration du journal la FRANCE que d'avoir pu associer ses abonnés à une aussi avantageuse combinaison.

Les personnes qui désireront recevoir un prospectus détaillé et illustré n'ont qu'à en faire la demande au journal et elles le recevront franco par retour du courrier.

BULLETIN FINANCIER.

Les affaires ont été languissantes, et la baisse a fait des progrès sensibles depuis le détachement du coupon. Les gros spéculateurs ne songent qu'à se liquider, afin d'abandonner la partie jusqu'au mois de septembre ou d'octobre.

La rente 3 p. 0/0 est malheureusement plus faible et plus délaissée que jamais. Le coupon a été détaché sur le cours de 69 65, et la rente se négocie maintenant à 68 40, ce qui constitue une baisse, de 50 c. sur la se-

maine précédente. Les établissements de crédit autres que le Crédit mobilier sont stationnaires.

Au milieu de la stagnation des affaires, les deux Mobiliers sont encore les valeurs les plus impressionnables et les plus mouvementées du marché. Le Mobilier français a éprouvé cette semaine des variations d'une vingtaine de francs. De 1,221 25, il a faibli à 1,205, et s'est relevé à 1,220, pour retomber à 1,200 fr. Les primes sont peu recherchées et se négocient à de faibles écarts.

Il y a toujours fort peu d'affaires sur les chemins français. Ils n'éprouvent que des fluctuations insignifiantes. L'Orléans se maintient de 995 à 990 50; l'Or-

léans nouveau à 810, le Nord de 1,035 à 1,040.

Les émissions nouvelles continuent, au milieu de cette stagnation d'affaires, à attirer l'attention. Les valeurs mobilières se multiplient chaque jour et exigent, de la part du capitaliste, une prudence et surtout une perspicacité qui est souvent au-dessus de ses forces. C'est ce qui fait l'utilité des établissements comme la Banque de capitalisation, qui centralisent les petites épargnes et leur donnent un emploi fructueux, en les faisant participer à de grandes opérations. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 12 juillet 1863, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES BIENS

CI-APRÈS,

Appartenant à M. Bodeau, savoir :

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Terres labourables affiées de vignes et d'arbres fruitiers, consistant en :

Cinquante-cinq ares, à la Grangière, avec maisonnette.

Soixante-deux ares, aux Bois-Pins; Un hectare 98 ares, au Bois-du-Feu.

Ces biens seront vendus en détail, par lots au gré des acquéreurs.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (578)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi, 26 juin 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez feu le sieur Hamelin, à Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Thibault, tuteur du mineur Hamelin.

Il sera vendu :

Deux lits garnis, deux armoires, tables, chaises, draps, chemises, effets, pendule, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 28 juin 1863, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Petit-Barthélemy, menuisier, commune de Turquant, à la vente publique aux enchères, d'objets mobiliers dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Une belle bascule et ses poids, un moulin à bluter la farine, huche, tables, chaises, rideaux, batterie de cuisine, quantité de bois de charpente et à brûler, plusieurs auges en pierre dure, tonnes cerclées en fer, cuiviers, barriques et bouteilles vides, une bonne charrette, récoltes de pommes de terre, poirons, prunes noix, légumes, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mardi 30 juin 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, chez M. HERSANT, propriétaire à Saumur, faubourg Nantilly (maison Lizé), à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu :

Plusieurs lits garnis, beaux rideaux de croisées, fauteuils, tables et consoles antiques, commode en bois de rose, fauteuils, canapé, chaises, belles glaces, pendules, garnitures de cheminées, secrétaires, commodes, armoires, buffets, tables, table de tric-trac, tapis et quantité d'autres beaux objets.

Orangers, citronniers, quantité de lauriers et autres arbustes, une seigne de cinquante mètres, nappes et autres filets, un bateau de pêche, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CEDER

Pour cause de décès,

UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER,

A la résidence de La Flèche (Sarthe).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e HUET, avoué à La Flèche. (382)

LE CABINET D'AFFAIRES

DE

M. VICTOR FAYET

est toujours rue des Payens, 12.

Ouverture de 9 h. à 5 h.

Succursale à Angers, rue Besnardière, 8. (385)

DE L'OIDIUM.

Ce que c'est; sa cause; moyen de guérir la vigne qui en est atteinte et de traiter les vins oidiés qui ont mauvais goût, qui sont louches, malades, ou qui ont perdu leur couleur, etc. Une brochure in-8°, 75 cent. Chez M. Chamerot, rue du Jardinot, 15, à Paris.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le lundi, 6 juillet 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison et les magasins de M. Charles Gauron, négociant à Saumur, sur les Ponts, rue Royale, à la vente publique aux enchères du mobilier et des marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

10,900 kilos de belles pommes tapées; 2,100 kilos de cormes, pommes en corbeilles; 500 barriques à fruits et à huile; 3,500 corbeilles; 50 tonnes à huile cerclées en fer, plusieurs belles bascules et quantité de poids, presses complètes et peignes à chanvre, chanvre broyé, un beau treuil en fonte et ses accessoires, plusieurs beaux cordages et leurs poulies, charriots à bras en fer, caisses à fruits, sacs, plusieurs pièces de toile à sacs, ficelle, papier, voliges, outils, fer et ferrailles.

MOBILIER :

Très-bel ameublement de salon en palissandre, gnérion et console, id.; très belles glaces de 2 mètres de hauteur et au-dessous, pendules et candélabres bronze et marbre, garnitures de croisées en soie, damas, indiennes et mousseline; ameublements de chambres en acajou et palissandre; lits complets, quantité de beau linge; ameublement de salle à manger; tables de toilette, belle armoire à glace, pendules, flambeaux, argenterie, bureau, bibliothèque garnie de beaux ouvrages, voiture à quatre roues, tilbury, cheval, harnais, porcelaines, cristaux, environ 1,000 bouteilles de bon vin, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

Ordre et conditions de la vente :

LUNDI. — Les marchandises, barriques, tonnes, corbeilles, fer, voliges, cheval, voiture à quatre roues, tilbury, harnais et autres objets.

MARDI. — Ameublement de salon, argenterie, la bibliothèque, les vins et autres objets mobiliers.

MERCREDI et jours suivants, continuation du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. (584)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

GUÉRISON DE LA VIGNE.

MÉTHODE DU SOUFRAGE

Approuvée par le Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur et publiée sous les auspices de l'Administration.

Par M. CADEOT

Propriétaire à Dampierre, près Saumur.

Prix : Un exemplaire 0 fr. 25 c.
Dix exemplaires 2

EN VENTE

Au Bureau du journal;

Chez tous les libraires;

M^{me} Répart débitante de tabac;

Chouanière, fabricant du cornet d'aspersion, sur les Ponts.

ECHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Prix 4 fr. par an.

Bureaux : Librairie de A. Jossé, éditeur, 8, rue Cassette, Paris. Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE,

LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Epreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'Histoires et de Nouvelles, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 23 JUIN.			BOURSE DU 24 JUIN.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	68 40	»	» 20	68 55	»	» 15
4 1/2 pour cent 1852.	97 10	»	» 10	97	»	» 10
Obligations du Trésor.	457 50	»	» 2 50	457 50	»	»
Banque de France.	3490	»	» 10	3495	»	» 5
Crédit Foncier (estamp.)	1325	»	» 25	1330	»	» 5
Crédit Foncier, nouveau.	1210	»	» 45	1235	»	» 25
Crédit Agricole.	»	»	»	675	»	»
Crédit Mobilier.	1205	»	» 5	1210	»	» 5
Comptoir d'esc. de Paris.	735	»	» 2 50	737 50	»	» 5
Orléans estampillé.	997 50	»	» 2 50	995	»	» 2 50
Orléans, nouveau.	812 50	»	»	812 50	»	»
Nord (actions anciennes).	1031 25	»	» 3 25	1031 25	»	»
Est.	500	»	» 2 50	500	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1030	»	» 2 50	1027 50	»	» 2 50
Midi.	722 50	»	» 5	722 50	»	»
Ouest.	521 25	»	»	525	»	» 3 75
Genève.	455	»	»	450	»	» 5
Dauphiné.	»	»	»	»	»	»
Ardennes.	477 50	»	»	460	»	» 17 50
Algériens.	500	»	»	500	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1800	»	» 10	1785	»	» 15
Canal de Suez.	521 25	»	» 3 75	520	»	» 1 25
Transatlantiques.	545	»	» 5	545	»	»
Autrichiens.	465	»	»	465	»	»
Sud-Autr.-Lombards.	571 25	»	» 2 50	570	»	» 1 25
Victor-Emmanuel.	420	»	» 2 50	»	»	»
Russes.	431 25	»	» 2 50	431 25	»	»
Romains.	430	»	» 6 75	430	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	735	»	» 1 25	733 75	»	» 1 25
Saragosse.	721 25	»	» 2 50	715	»	» 6 25
Portugais.	543 75	»	» 3 75	540	»	» 3 75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord.	311 25	»	»	311 25	»	»
Orléans.	311 25	»	»	311 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	308 75	»	»	307 50	»	»
Ouest.	303 75	»	»	302 50	»	»
Midi.	305	»	»	303 75	»	»
Est.	293 75	»	»	296 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.